

**ECOLE ELEMENTAIRE « LE PETIT PRINCE » 69440 MORNANT
COMPTE-RENDU DU CONSEIL D'ECOLE DU 06 NOVEMBRE 2015 - 18h00/20h00**

Présents:

Mr l'Inspecteur de l'Education Nationale, Circonscription Irigny Soucieu Mornant : M. COLLET

Représentants de la Mairie : Mme MERLE, Adjointe aux affaires scolaires, M. GOUGNE, Responsable Service Scolaire

DDEN : Mme RUFETE

Représentants des parents d'élèves « Dessine-moi mon école » : Mmes FLACHY, MARTINET, PETERSCHMITT, TON-THAT ; FCPE : Mmes FUCHY, PIQUERAS, M. BACHMANN

Représentantes de l'Association "La Récré" : Présidente : Mme MARTINET, Secrétaire : Mme LAUDIER

Les enseignants : Mmes BLANC, COURT, DUFOURT, DUMONT, FLACHER, FULG-PANOZZO, GONNET, JANUEL, LAFCI, LOBRE, OPERON, THORIN, M. DANGAS

Responsable pédagogique de la classe de l'ITEP de la Pavière : M. CHAPUT

AVS, EVS : Mmes DECANTERE, LOUISGRAND

La directrice : Mme VALEYRE

Secrétaires : Mme PETERSCHMITT : déléguée de parents, Mme LOBRE : enseignante

Excusés:

RASED : Mme CAILLET, enseignante spécialisée

Enseignants : Mmes MOLIN, LAGET, DESFONDS, M. MARCHIVE

Médecin scolaire : Mme PETIT

En préambule de l'ouverture du Conseil d'Ecole : approbation à l'unanimité du compte-rendu du Conseil d'Ecole du 09/06/15.

1- Résultats des élections des représentants des parents d'élèves du vendredi 09 octobre 2015

LISTES	Nombre de candidats	Nombres de sièges pourvus	Nombres suppléants
« Dessine-moi mon école »	12	8	4
FCPE	7	4	3

Nombre de parents inscrits	495
Nombre de votants	173
Nombre de bulletins nuls ou blancs	5
Nombres de suffrages exprimés	168
Taux de participation	34,95%

Les coordonnées des représentants des parents élus seront diffusées dans les cahiers de liaison et sur le site de l'école.

2- Composition et attributions du Conseil d'Ecole.

Vous pouvez retrouver ces informations importantes quant à l'organisation et le rôle des différents partenaires sur le site EDUSCOL, Accueil du portail Vie des écoles et des établissements Fonctionnement des écoles Conseil d'école

Mr COLLET rappelle l'attribution des voix en cas de vote : 1 voix par enseignant (enseignant du RASED compris), 2 voix pour la municipalité, 1 voix par parent titulaire, 1 voix consultative pour l'ITEP.

3- Règlement intérieur :

Les travaux concernant la réhabilitation de l'ancienne caserne proche de l'entrée principale étant reportés de quelques mois, les modifications provisoires du règlement intérieur quant à la mise en sécurité de l'accès à l'école s'effectueront ultérieurement.

L'entrée dans l'école à 8h15, par le petit portillon côté gymnase de la Grange Dodieu est réservée uniquement aux élèves de la classe de l'ITEP arrivant en taxi.

4- Effectifs et organisation de l'école :

Les effectifs au 06 novembre 2015 : 11 classes ordinaires + une classe CLIS (Classe d'inclusion scolaire) type TFC/TSLP (Troubles des fonctions cognitives/Troubles spécifiques du langage et de la parole). Les classes CLIS s'intitulent également ULIS-école (Unités Localisées pour l'Inclusion Scolaire)

Cette année, dans le cadre de la mise en place des UEE (unités d'enseignement externalisées) 8 élèves de l'ITEP de la Pavière sont scolarisés à l'école.

CPB	CPD	CP CE1M	CE1V	CE1 CE2P	CE2L	CE2 CM1G	CM1J	CM1 CM2D	CM2D	CM2T	CLISF	ITEP				
26	26	26	27	27	27	26	27	26	28	27	12	8				
26	26	17	9	27	13	14	27	14	12	27	20	6	28	27	12	8
69 CP		49 CE1			55 CE2			59 CM1			61 CM2			12	8	
118 Cycle 2					175 Cycle 3							12	8			
305												8				

M. Chaput présente le fonctionnement de l'ITEP (institut thérapeutique éducatif et pédagogique) de la Pavière situé à Mornant expose les objectifs de ce protocole.

L'ITEP : institut thérapeutique, éducatif et pédagogique accueille des enfants et des adolescents porteurs de différents troubles (troubles de la conduite et du comportement, troubles de la personnalité appartenant au spectre autistique).

Ces enfants en grande souffrance ne pouvant supporter les demandes de l'école ordinaire sont dirigés vers les ITEP où ils peuvent recevoir à la fois un enseignement adapté dans la durée et les compétences, un encadrement éducatif et un suivi thérapeutique (orthophonie, psychomotricité, prise en charge psychologique).

Si l'ITEP apporte apaisement, protection, et aussi un cadre plus contenant, il marginalise l'enfant en le retirant du circuit scolaire ordinaire. D'où la mise en place des UEE (unités d'enseignement externalisées)

Des unités d'enseignement externalisées existent déjà au collège de Soucieu et, sous une forme différente, au collège de Mornant. L'éducation Nationale veut étendre à l'élémentaire ces dispositifs en transportant l'organisation de l'ITEP sur les écoles ordinaires. En installant l'ITEP dans les murs de l'école on permet aux enfants de bénéficier d'un accueil spécifique dans un cadre ordinaire avec la possibilité de partager avec d'autres classes des projets communs ou de participer à des projets d'école.

Cette démarche s'inscrit dans une volonté nationale de désinstitutionnalisation déjà engagée dans d'autres pays européens et de reconstruction d'une école inclusive.

Les enseignants de l'école soulignent le fort investissement de l'équipe éducative (enseignantes et éducateurs) de l'ITEP qui a, sans conteste, favorisé une bonne intégration et assuré fonctionnement efficace de ce début d'année

5- Prise en charge des élèves à besoins particuliers : selon les difficultés les aides proposées sont différentes

➤ *Les évaluations CE2* : conformément aux termes de la circulaire de rentrée 2015, une évaluation du niveau des élèves de CE2 en français et en mathématique à des fins diagnostiques, a été mise en place au début de la classe de CE2. Le but est de permettre aux enseignants d'élaborer une réponse adaptée aux besoins de chaque élève afin qu'il puisse s'engager au mieux dans les apprentissages du cycle 3. Des livrets d'exercices téléchargeables ont été mis à disposition sur le site EDUSCOL. Les évaluations diagnostiques à caractère obligatoire ont cependant laissé les enseignants libres du choix des items et du protocole de passation.

Les élèves de l'école ont été évalués en lecture compréhension et lecture orale pour le français et en organisation et gestion des données pour les mathématiques. Aucune remontée nationale des résultats n'est demandée, cependant les résultats des élèves seront joints aux évaluations de fin de période.

➤ *Les APC (activités pédagogiques complémentaires)* peuvent s'adresser à tous les élèves selon leurs besoins identifiés par les enseignants. Après propositions adressées aux parents, l'enseignant recueille leur accord. A l'école, les APC se déroulent soit sur la pause méridienne soit à 16h10 après la journée de classe.

➤ *AVS : auxiliaire de vie scolaire*, nommée depuis la circulaire de 2004, AESH accompagnant d'enfant en situation de handicap. Une AVS intervient dans l'école pour accompagner deux élèves bénéficiant d'un PPS (projet personnalisé de scolarisation) établi par la MDPH, elle assure auprès de ces deux élèves une aide humaine et répond à des besoins spécifiques : installation ou manipulation du matériel, stimulation au niveau de la communication, développement de l'autonomie. Une seconde AVS/AESH assure un accompagnement collectif au sein de la classe CLIS.

➤ *SESSAD : les Services d'Education Spéciale et de Soins à Domicile* ont pour mission de favoriser l'intégration en milieu scolaire des enfants à besoins spécifiques. Grâce à la mobilité des équipes, ils peuvent intervenir sur les différents lieux de vie des enfants concernés (domicile, école). Des élèves de l'école bénéficient des interventions des personnels du secteur médico-éducatif : orthophoniste, ergothérapeute, psychologue ...

➤ *RASED Réseau d'Aides Spécialisées aux Elèves en Difficultés* : Le RASED intervient toujours sur l'école, c'est une équipe d'enseignants spécialisés, l'enseignant d'adaptation intervient en fonction des besoins et à la demande des enseignants avec l'accord des parents.

Des plaquettes sont à disposition et au bureau

M. COLLET, IEN, rappelle, qu'en principe, les prises en charge extérieures des élèves (orthophonie, ergothérapie...) sur le temps scolaires sont soumises à son autorisation, après l'envoi d'une demande écrite des parents. Il souligne qu'il est souhaitable d'aménager ces temps de prises en charges de manière à ne pas perturber ni les apprentissages des élèves sortants, ni le bon fonctionnement de la classe.

1- Fonctionnement des coopératives de classes et d'école

Les coopératives scolaires de l'école sont affiliées à l'OCCE du Rhône (office central de la coopération à l'école). C'est la section départementale en tant qu'association déclarée, qui a la capacité juridique, elle assume la responsabilité du fonctionnement des coopératives scolaires qui sont affiliées, en dehors des fautes lourdes.

A l'école, une coopérative scolaire est constituée dans chaque classe, la gestion des coopératives est assurée par le mandataire : c'est l'enseignant ; un compte bancaire est ouvert au nom de la coopérative scolaire et non au nom de l'enseignant. Chaque compte bancaire permet au mandataire de gérer les finances de la classe, il y a aussi une coopérative d'école ce qui permet de gérer les subventions.

Un bilan financier est envoyé à l'OCCE en fin d'exercice de chaque année scolaire.

Le conseil d'école et les familles doivent être informés des activités et de la gestion des coopératives scolaires.

Pour l'année scolaire 2014/2015, grâce aux subventions, aux dons des parents, aux actions menées dans l'école (opérations chocolats, fromages, lampions...), les coopératives scolaires ont financé le projet cirque, la classe découverte, les spectacles à la salle Jean Carmet, les sorties à la journée de fin d'année, sans oublier les petites dépenses pour les fonctionnements de classes.

Cette année, chaque coopérative devra assurer au moins ces frais :

- La cotisation OCCE : 1,90€/élève + assurance scolaire/MAIF/OCCE : 0,25€/élève = 2,15€/élève
- Le film Le petit prince : 2,50€/élève
- Les spectacles de la salle Jean Carmet : 2 x 4€ = 8€/élève
- Les ateliers cinéma C3 : 3 x 2,50€ = 7,50€/élève
- Les petits ateliers cinéma : 200,00€/intervention/ classes de C2 + Clis + la Pavière (auto financée) soit 7,60€/élève.

TOTAL Cycle 3 : 20,15€/élève TOTAL Cycle 2 : 20,25€/élève du cycle 2

La municipalité participe au fonctionnement des comptes de classe à hauteur de 11,00€/élève/an.

La généreuse subvention de l'Association de parents « La récré » permettra une participation financière de 18,00€/élève pour cette année scolaire 2015/2016

1- Les actions pédagogiques en cours ou à venir pour l'année 2015/2016 :

- les spectacles à la salle Jean Carmet (1 à 2 spectacle/classe : 4,00€/élève)
- la programmation du film « Le petit prince » pour tous les élèves à un tarif préférentiel de 2,50€/élève
- les « ateliers cinéma » pour les C3 avec la diffusion de 3 films et l'analyse filmique (2,50€/élève/film)
- les « petits ateliers cinéma » pour les C2 avec une intervention par classe pendant une matinée
- les projets sciences et éducation au développement durable : en lien avec la COPAMO et la LPO pour les CE1V et le SMAGGA pour la classe CE2/CM1
- le projet vélo pour 3 classes de C3
- les élections cette année pour le Conseil Municipal d'Enfants auront lieu le 27 novembre 2015
- un projet artistique avec intervenants en cours d'élaboration
- un projet de classe découverte sur deux jours est également en cours d'élaboration

Toutes ces activités pédagogiques seront présentées et détaillées dans les classes et au cours du prochain conseil d'école.

1- Fonctionnement du périscolaire et des TAP :

Les agents du périscolaire accueillent entre 200 et 250 enfants sur la pause méridienne, entre 100 et 120 enfants le soir après la classe. Une dizaine d'agents qualifiés BAFA ou CAP petite enfance accueillent les enfants en « Temps Libre Encadré et Animation », en parallèle, des intervenants extérieurs encadrent différents « Ateliers de Découverte » (Tennis, Multisports, Gospel, Activités d'écriture, éveil musical, ludothèque)

Les élèves peuvent également bénéficier des études dirigées. Sur un temps de trente minutes, par petits groupes, les enfants encadrés par des enseignants commencent leurs devoirs.

L'accueil au restaurant scolaire est organisé en deux services successifs à partir de 11h30.

2- Questions des représentants de parents d'élèves

- *La gestion des élèves absents* : une fiche d'absence circule de classe en classe dès 8h30, elle est réceptionnée au

bureau de la direction à 10h00. Les parents d'élèves dont l'absence reste inexpliquée sont appelés avant midi. Cependant, dans la majorité des cas, l'école est avertie par téléphone dès le matin.

Si un enfant ne revient pas à l'école l'après-midi alors qu'il était présent le matin, il est recommandé d'avertir l'école dès que possible.

La question de l'arrivée effective à l'école des enfants se rendant seuls à l'école est à l'étude.

➤ *L'utilisation de la salle informatique* : les récentes mises à jour, réparations et le remplacement de plusieurs postes permettent dorénavant une utilisation maximale par les classes.

1- Questions pour la municipalité :

➤ *Les travaux* : l'arrivée de deux personnes supplémentaires auprès des services techniques municipaux ont permis de répondre aux différentes demandes d'interventions restées en attente depuis le début de l'année scolaire. Des travaux de la toiture et d'isolation, la pose de placards muraux supplémentaires et la réfection de la salle des maîtres sont en projet

➤ *Le projet numérique* : La réunion du 1^{er} octobre 2015 entre la municipalité, l'école et le responsable TICE de l'éducation nationale a permis de faire évoluer le projet d'équiper les 12 classes de l'école en matériel numérique sur 3 ou 4 ans.

Il s'agira de choisir l'équipement le mieux adapté : VPI (Vidéoprojecteur interactif), TBI (Tableau Blanc Interactif) ; aussi le 10 décembre 2015, une rencontre d'information et d'échanges au cours de laquelle différents outils numériques seront présentés est proposée aux élus et aux enseignants, à la mairie de Mornant.

A noter que le projet de l'équipement tablettes a été abandonné après le retrait d'un partenaire ayant perdu au dernier moment, un actionnaire important.

➤ *Le Pôle Enfance* : la budgétisation du projet de la réhabilitation de l'ancienne caserne des pompiers devant être réajustée, les travaux du futur Pôle Enfance ne débuteront qu'au cours du second trimestre 2016.

➤ *Le planning permettant l'accès vers les lieux possédant des équipements sportifs (sauf piscine)* propose à tous les établissements scolaires mornantais 25 créneaux sportifs en matinée et 7 créneaux en après-midi. Les après-midis sont prioritairement réservés aux classes des collèges qui peuvent en assurer une fréquentation maximale (fin des cours 16h30 voir 17h30)

➤ L'antenne relais étant toujours située sur un terrain privé, la municipalité ne peut que proposer la réalisation de bilans ou de contrôles au sujet des ondes diffusées peut être demandée par la municipalité, ce qui a été fait à plusieurs reprises.

Les représentants de parents d'élèves, s'ils le souhaitent peuvent également solliciter le propriétaire pour de plus amples renseignements.

➤ *Les rythmes scolaires* : à la demande de la municipalité, les enseignants des écoles élémentaires et maternelles se réuniront dès la fin du mois de novembre afin d'élaborer des propositions au sujet des nouveaux rythmes scolaires, elles seront soumises aux divers partenaires lors d'une réunion du comité de pilotage courant janvier 2016.

1- Un point sur l'association « La Récré » :

Mme MARTINET, Présidente de l'association remercie l'implication des personnes ayant permis les différentes manifestations au cours de l'année scolaire 2014/2015. Cette réussite a permis de verser la somme de 18,00€/élève (école maternelle et élémentaire) dès le début de l'année scolaire 2015/2016.

Cette année, l'équipe du Bureau nouvellement constituée lors de l'assemblée générale du 12/10/15, a déjà programmé quelques activités :

- la vente de sapins distribués les 03 et 04 décembre,
- la Boum programmée le 23/01/16.

Des informations complémentaires sont disponibles sur le site de l'école.

2- Le prochain conseil d'école est programmé le vendredi 11 mars 2016 à 18h00.

La séance est levée à 20h00.